

# Ecole à journée continue et accueil parascolaire à Lausanne

## Mandat d'étude



Art. 63a de la Constitution du Canton de Vaud, accepté en votation populaire le 27 septembre 2009.

« En collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire

**surveillé,**  
**facultatif pour les familles,**  
sous forme d'école à journée continue dans les **locaux scolaires ou à proximité,**  
pendant toute la durée de la scolarité obligatoire.

L'accueil peut être confié à des organismes privés.

Les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes.

Les parents participent au financement de l'accueil parascolaire. »

# Un contexte en pleine évolution

- HarmoS: (délai de mise en œuvre: rentrée 2015)
  - Classes enfantines obligatoires (rentrée 2013) (> passage du préscolaire au parascolaire)
  - Les degrés 5 et 6 deviennent des années primaires
  - Harmonisation des horaires
- Art. 63a de la Constitution: « Ecole à journée continue» (voté en septembre 2009)
  - > obligation pour les communes de mettre en place un accueil parascolaire
- LEO:
  - Augmentation du temps d'école des classes enfantines
  - Suppression des appuis institutionnalisés
- Loi sur la pédagogie spécialisée
  - > intégration des enfants ayant des besoins particuliers dans l'école ordinaire
- LAJE: Evaluation et évolution des cadres de référence

1

2

## Mandat

Redéfinir et proposer, sur le socle existant, l'accueil parascolaire à Lausanne pour les deux prochaines législatures, et ce de manière complète, adaptée et efficiente, en fonction de l'évolution du cadre législatif.

➤ 4 axes de travail:

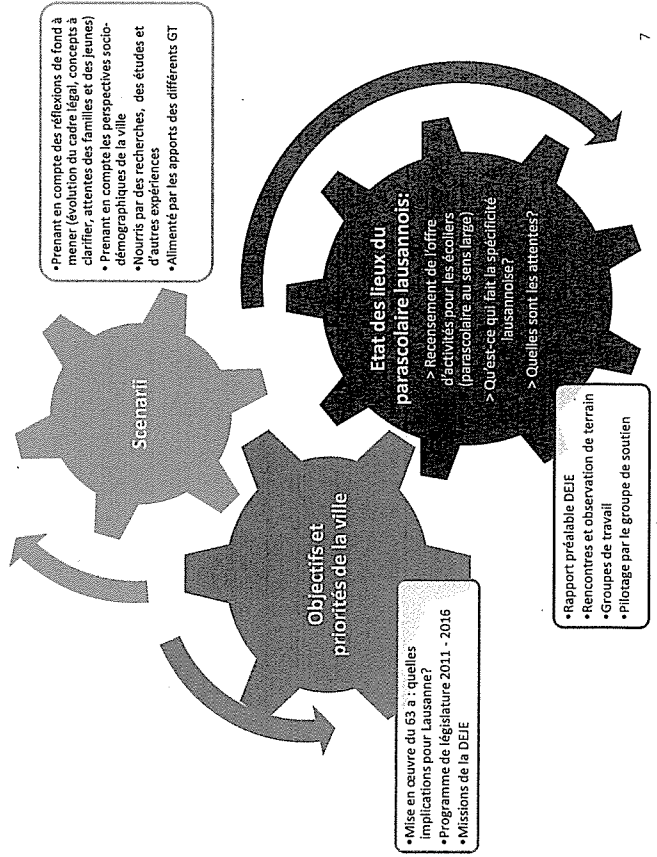
- Qualitatif
- Quantitatif
- Géographique
- Efficience financière et faisabilité

3

4

## Etapes

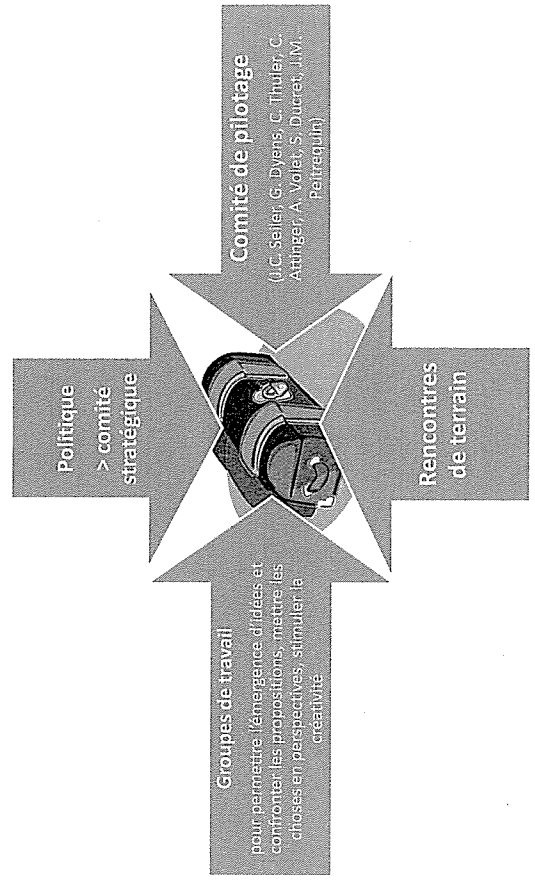
1. Objectifs et priorités stratégiques  
> validation du cadre de la démarche (mise en œuvre du 63 a, réflexion autour du parascolaire)
2. Etat des lieux de l'accueil parascolaire (au sens large) à la rentrée 2011
  - Rapport préalable de la DEJE
  - Observation de terrain > vision d'ensemble des aspects qualitatifs, quantitatifs et financiers
  - Aspects organisationnels (articulation famille – école – parascolaire)
  - Attentes des familles et des jeunes
3. Scénarii possibles pour la consolidation et le développement de l'accueil parascolaire



## Eléments transversaux - veille

- Réflexions de fond par rapport aux enjeux liés au cadre actuel et à son évolution
  - aspects formels  
> cadre législatif et normatif
  - aspects informels et socio-éducatifs:
    - Faut-il parler d'école à journée continue ou de *journée continue de l'écolier*?
    - Quels sont les besoins des enfants (en fonction de leur âge et de leur autonomie)?
    - Le parascolaire (au sens large) se conçoit de 4 à 15 ans: comment le décliner?
    - Qu'est-ce qui fait la spécificité de l'accueil des 4 – 6 ans?
    - Qu'offrir aux 12 – 16 ans?
    - La prestation des 10-12 ans doit-elle s'apparenter aux APEMS?
    - Le concept APEMS est-il « transposables »?
    - La question des devoirs surveillés et l'articulation avec le parascolaire
    - Comment définir le cadre des responsabilités (qui est responsable de quoi, quand?)
    - Etc.
- Mise en perspectives:
  - Démographie
  - Infrastructures
  - Recherches, études, expériences novatrices

## Méthodologie participative



## Groupes de travail – personnes ressources

**Politiques**  
Représentants du conseil communal concernés par la question,  
1 par groupe politique

**Les enfants et les jeunes**  
Conseil des jeunes, utilisateurs actuels des APEMS, conseils des élèves, classes témoins

**Parents**  
Représentants des CET, de l'APE, d'Appartenance, du BU, du BIP, etc.

**Professionnels**  
concernés par la tranche 10 – 12 ans  
(Directeurs d'établissement, enseignants, APEMS, FASL, SAJE)

**Professionnels**  
DS, APEMS, CVE, doyens (primaires et secondaires), délégués à l'Enfance et à la Jeunesse, représentants du STL et de la FASL, cellule socio-éducative

**Professionnels**  
Concernés par les écoliers enfants  
(CVE municipaux, et subventionnés, APEMS, SAJE)

**Logistique**  
Resp. des aspects d'organisation, gestion et planification du SEP+S et du SAJE

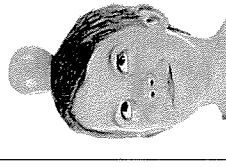
**Ressources**  
CREDE, REP, etc.

**Finances**  
Resp. des aspects d'administration et planification financière du SEP+S et du SAJE

## Périmètre et nouvelles définitions

Postulat:

Parlons de *journalée continue de l'écolier* (l'enfant au centre > fil rouge, cohérence dans la prise en charge au long de la journée)



Déclinaison du parascolaire:

- Parascolaire I: enfants du cycle initial actuel (futur 1 et 2P)
- Parascolaire II: APEMS actuels, enfants du cycle primaire actuel, (futurs 3 à 6P)
- Parascolaire III: enfants du cycle de transition actuel (futurs 7 à 8P)
- Parascolaire IV: enfants du cycle secondaire (futurs 9 à 11S)

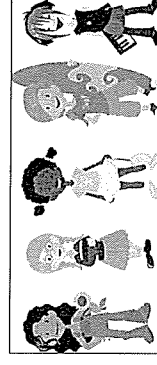
10

Des questions?  
Des propositions?  
Intéressé-e à participer à la réflexion  
dans le cadre d'un groupe de travail?

Barbara de Kerchove

[Barbara.dekerchove@lausanne.ch](mailto:Barbara.dekerchove@lausanne.ch)

079 542 75 76



Merci de votre attention